



ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à la nomination du bureau du Conseil général

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;
vu le règlement général, du 14 décembre 2015 ;
vu les résultats de la procédure de nomination,

arrête :

Nomination

Article unique :

Le bureau du Conseil général nommé le 1^{er} juillet 2024 pour la période administrative 2024-2025 est le suivant :

Président :	Romain Douard
Vice-présidente :	Claudine Geiser
Secrétaire :	Patrick Lardon
Secrétaire-adjoint :	Yves Tanner
Questrice et questeur :	Brigitte Faivre et Simon Monnard

Val-de-Ruz, le 25 juin 2024

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon